



PREFET DE L'AUDE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

PUBLIE LE 27 OCTOBRE 2014

**SPECIAL N ° 13 - OCTOBRE 2014**

DDT HAUTE-GARONNE

# SOMMAIRE

## Préfecture de l'Aude

### pref11- SECRETARIAT GENERAL

Arrêté N °2014279-0013 - Arrêté préfectoral portant modification de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)  
Hers- Mort Girou .....

1

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Service Environnement, Eau et Forêt  
Unité police et politiques de l'eau

**Arrêté préfectoral portant modification de la commission locale de l'eau (CLE)  
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Hers-Mort Girou**

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées  
Préfet de la Haute-Garonne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R. 212-34,
- Vu** la circulaire n°10 du 21 avril 2008 du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE),
- Vu** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du Bassin Adour-Garonne approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 1<sup>er</sup> décembre 2009,
- Vu** l'arrêté interpréfectoral du 16 septembre 2011 délimitant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Hers-Mort Girou et nommant le préfet de la Haute-Garonne responsable du suivi de l'élaboration du SAGE,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2013 modifiant le périmètre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Hers-Mort Girou,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 09 février 2012 portant création de la commission locale (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Hers-Mort Girou,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2013 portant modification de la commission locale (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Hers-Mort Girou,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2014 autorisant le syndicat mixte du bassin versant de l'Hers à changer de dénomination et approuvant ses nouveaux statuts,
- Vu** les courriers des associations départementales des maires de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn portant désignation de leur représentants respectifs à la CLE du SAGE Hers-Mort Girou à la suite des élections municipales du 23 et 30 mars 2014,
- Vu** les délibérations de la Communauté Urbaine Toulouse Métropole, du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et le développement des Coteaux et de la Vallée de l'Hers, du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Haute-Garonne, du Syndicat du Bassin Hers-Girou et des communautés de communes Coteaux du Girou et Cœur Lauragais,

## ARRETE

**Article 1** : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 09 février 2012 portant création de la CLE du SAGE Hers-Mort Girou est modifié comme suit :

### A/ COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :

REPRESENTANTS	COLLECTIVITES
M. Henry GARINO	Conseil régional Languedoc-Roussillon
M. Thierry SUAUD	Conseil régional Midi-Pyrénées
M. Michel BROUSSE,	Conseil général de l'Aude
M. Gilbert HEBRARD	Conseil général de la Haute-Garonne
M. Laurent VANDENDRIESSCHE	Conseil général du Tarn

#### Membres nommés sur proposition de l'association des maires de l'Aude :

M. Régis BONDOUI, maire adjoint	Commune de Montferrand
Mme Dominique DUBLOIS, maire	Commune de Marquein
M. Bernard VIDAL, maire	Commune de Sainte-Camelle

#### Membres nommés sur proposition de l'association des maires de la Haute Garonne :

M. Jean-Luc MOREL, maire	Commune de Renneville
Mme Eliane CUBERO-CASTAN, maire adjoint	Commune de Saint-Orens-de-Gameville
M. Roger DUFOUR, maire adjoint	Commune de Gardouch
Mme Janine GIBERT, maire	Commune de Gargas
M. Denis MAGRE, maire	Commune de Toutens
M. Marc MENGAUD, maire	Commune de Lanta
M. Lucien SORMAIL, maire adjoint	Commune de Belebèze-de-Lauraguais
Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, maire adjoint	Commune de Toulouse
M. Michel ROUGE, maire	Commune de Launaguet
M. Raymond-Roger STRAMARE, maire	Commune de Saint-Alban

**Membres nommés sur proposition de l'association des maires du Tarn :**

M. Christophe ESPARBIE, maire	Commune de Belcastel
M. Pierre VIRVES, maire	Commune de Cambon-les-Lavaur
M. Jean-Claude PINEL, maire	Commune de Cuq-Toulza
<b>Autres membres :</b>	
M. Robert MASSICOT	Communauté de communes Cap Lauragais
M. Jean-Louis CANCIAN	Communauté de communes Cœur Lauragais
M. Didier AVERSENG	Communauté de communes des Coteaux du Girou
M. Gilbert COSTE	Communauté de communes Castelnaudary-Lauragais audois
M. Bernard SOLERA	Communauté Urbaine de Toulouse Métropole
M. Daniel RUFFAT	Institution des Eaux de la Montagne Noire
M. François AUMONNIER	SICOVAL, communauté d'agglomération du Sud Est Toulousain
M. André POUX	Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée du Girou
M. Jean-Louis MOLINA	Syndicat du Bassin Hers-Girou
M. Philippe PETIT	Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne

**B/ COLLEGE DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS :**

- Monsieur le président de la Chambre d'agriculture de la Haute Garonne ou son représentant ;
- Monsieur le président du Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne ou son représentant au titre de représentant des organismes uniques bénéficiant d'autorisations de prélèvement de l'eau pour l'irrigation ;
- Monsieur le président de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Toulouse ou son représentant ;
- Madame la présidente de l'Association des consommateurs « Eau Secours 31 » ou son représentant ;
- Monsieur le président de la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Haute Garonne ou son représentant ;
- Monsieur le président de l'Association régionale pour la protection de la nature « Nature Midi-Pyrénées » ou son représentant ;
- Monsieur le président du Syndicat de la propriété privée rurale de la Haute Garonne ou son représentant ;

- Monsieur le président de la Fédération régionale d'agriculture biologique (FRAB) Midi-Pyrénées ou son représentant ;
- Monsieur le président de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) Midi Pyrénées ou son représentant ;
- Monsieur le directeur de la Concession régionale de la société BRL ou son représentant ;
- Monsieur le président de la Fédération départementale des chasseurs de la Haute Garonne ou son représentant ;
- Monsieur le président de l'Association du Pays Tolosan ou son représentant ;
- Monsieur le président du Groupement d'intérêt public (GIP) InterSCOT ou son représentant ;
- Monsieur le président du Club de voile de Castelnaudary ou son représentant.

## **C/ COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS :**

- Monsieur le préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne ou son représentant ;
- Monsieur le directeur général de l'Agence de l'eau Adour Garonne ou son représentant ;
- Madame le préfet du département de l'Aude ou son représentant ;
- Monsieur le préfet du département de la Haute Garonne ou son représentant ;
- Monsieur le préfet du département du Tarn ou son représentant ;
- Monsieur le délégué inter-régional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) Aquitaine Midi-Pyrénées ou son représentant ;
- Monsieur le directeur inter-régional du sud-ouest de Voies navigables de France ou son représentant.

**Article 2** : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 09 février 2012 restent inchangées.

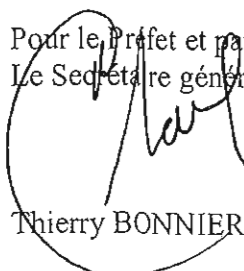
**Article 3** : Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois suivant sa publication.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Aude, de la Haute Garonne et du Tarn et sera mis en ligne sur le site Internet désigné par le ministère chargé de l'environnement [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

**Article 5** : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Aude, de la Haute Garonne et du Tarn sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le - 6 OCT. 2014

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général,



Thierry BONNIER